



COMMUNE DE  
St-Légier-La Chiésaz

---

## COMMUNICATION DE LA MUNICIPALITE AU CONSEIL COMMUNAL

---

No 07 -2015 - Séance du 30 mars 2015 - Orale

Local concierge

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Au vu des conclusions de la commission ad hoc et bien que celle-ci accepte le préavis, la municipalité propose au conseil communal de traiter cet objet lors de la séance du 11 mai prochain.

Les commissaires sont invités à se trouver sur place avec le responsable du service des bâtiments, le mercredi 22 avril 2015 à 19h00. Cette deuxième séance permettra à chacun de visiter les lieux et d'obtenir les réponses aux questions encore en suspens.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic

A. Bovay

Le Secrétaire

J. Steiner

St-Légier-La Chiésaz, le 30 mars 2015

M. Gérald Gygli, Municipal délégué

Copie au Bureau du Conseil communal